

Pour poursuivre notre projet, promouvoir la mobilité des jeunes, il nous semble que nous pourrions recourir à l'une des actions clés suivantes.

ESRASMUS+

Mobilité

Action 1 - Mobilité des travailleurs de la jeunesse et de la jeunesse

La majeure partie du budget de cette action est destinée à soutenir des activités transnationales impliquant des organisations et des participants des pays participant au programme. Toutefois, environ 25 % du budget disponible pour cette action pourraient être alloués au financement d'activités internationales impliquant des organisations et des participants des pays participant au programme et des pays partenaires voisins de l'UE.

Comment postuler?

Échanges de jeunes

Les échanges de jeunes permettent à des groupes de jeunes d'au moins deux pays différents d'apprendre à se connaître et de partager leur logement jusqu'à 21 jours. Lors d'un échange de jeunes, les participants, soutenus par des chefs de groupe, mettent en œuvre conjointement un programme de travail (un mélange d'ateliers, d'exercices, de débats, de jeux de rôle, de simulations, d'activités de plein air, etc.) conçu et préparé avant l'échange. Les échanges de jeunes permettent aux jeunes de: développer des compétences; prendre conscience des sujets/domaines thématiques socialement pertinents; découvrir de nouvelles cultures, habitudes et modes de vie, principalement par l'apprentissage par les pairs; renforcer des valeurs telles que la solidarité, la démocratie et l'amitié, etc. Le processus d'apprentissage dans les échanges de jeunes est déclenché par des méthodes d'éducation non formelles. La durée relativement courte rend adéquate la participation des jeunes ayant moins d'opportunités; à ce titre, un échange de jeunes offre une expérience de mobilité internationale sécurisée pour le groupe, soutenu par un nombre suffisant de chefs de groupe. Un échange de jeunes pourrait représenter un moyen de discuter et d'en apprendre davantage sur les questions d'inclusion et de diversité.

NOTE

Les activités suivantes ne sont pas admissibles à des subventions dans le cadre des échanges de jeunes : voyages d'études; les activités d'échange à but lucratif; des activités d'échange qui peuvent être considérées comme du tourisme; les festivals; voyages de vacances et visites.

Durée de l'activité

De 5 à 21 jours, hors temps de trajet.

Lieu de l'activité

L'activité doit avoir lieu dans le pays de l'une des organisations participantes.

Participants admissibles

Jeunes âgés de 13 à 30 ans, résidant dans les pays d'accueil et d'origine. Les responsables des groupes impliqués dans l'échange de jeunes doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Nombre de participants et composition des groupes nationaux

Minimum de 16 et maximum de 60 participants (chefs de groupe non inclus). Minimum de 4 participants par groupe (chefs de groupe non inclus). Chaque groupe national doit avoir au moins un chef de groupe.

Autres critères

Relation avec le pays qui finance l'échange de jeunes: Afin de maintenir un lien clair avec le pays où l'Agence nationale est située, au moins une des organisations d'envoi ou de l'organisation d'accueil dans chaque activité doit provenir du pays de l'Agence nationale à laquelle la demande est soumise.

Si le projet prévoit une visite de planification précoce (APV), les critères d'admissibilité suivants doivent être remplis :

Durée de l'APV : maximum de deux jours (hors jours de voyage) ;

Nombre de participants : un participant par groupe. Le nombre de participants peut être porté à deux à condition qu'au moins l'un d'entre eux soit un jeune participant à l'activité.

ESRASMUS+

Mobilité

Action 2: Coopération entre organisations et institutions

Renforcement des capacités dans le secteur de la jeunesse

Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations de jeunesse dans les pays participant au programme et des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la coopération internationale et le dialogue politique dans le secteur de la jeunesse et de l'apprentissage non formel en tant que moteur du développement socio-économique durable et du bien-être des organisations de jeunesse et de jeunesse.

Objectifs de l'action

L'action visera à:

accroître la capacité des organisations travaillant avec les jeunes en dehors de l'apprentissage formel;

promouvoir les activités d'apprentissage non formel dans les pays tiers non associés au programme, en particulier destinées aux jeunes ayant moins de possibilités, en vue d'accroître le niveau de compétences et d'assurer la participation active des jeunes à la société;

soutenir le développement du travail avec les jeunes dans les pays tiers non associés au programme afin d'améliorer leur qualité et leur reconnaissance;

promouvoir le développement, l'expérimentation et le lancement de systèmes et de programmes de mobilité à des fins d'apprentissage non formel dans les pays tiers non associés au programme;

contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019-2027), y compris les 11 objectifs européens en faveur de la jeunesse;

promouvoir la coopération entre les différentes régions du monde par le biais d'initiatives conjointes;

les synergies et les complémentarités avec les systèmes éducatifs formels et/ou le marché du travail.

Domaines thématiques/objectifs spécifiques

Les propositions doivent porter sur un ou plusieurs des domaines thématiques suivants:

la participation politique et le dialogue avec les décideurs;

l'inclusion des jeunes ayant moins de possibilités;

la démocratie, l'état de droit et les valeurs;

la formation/la participation/l'employabilité des jeunes;

la paix et la réconciliation après les conflits;
l'environnement et le climat;
la lutte contre la discrimination et l'égalité des sexes;
compétences numériques et commerciales.

Activités

Les activités proposées devraient être directement liées aux objectifs généraux et spécifiques de l'action, c'est-à-dire qu'elles doivent correspondre à un ou plusieurs des domaines thématiques énumérés ci-dessus et doivent être spécifiées dans une description de projet couvrant toute la période de mise en œuvre. Enfin, dans le cadre de cette action internationale, les activités du projet devraient se concentrer sur le renforcement et le développement des capacités des organisations de jeunesse et des jeunes, en particulier dans les pays tiers non associés au programme couvert par l'action.

Les projets financés seront en mesure d'intégrer un large éventail d'activités de coopération, d'échange, de communication et d'autres activités qui:

contribuer à encourager le dialogue politique, la coopération, la mise en réseau et l'échange de pratiques;

promouvoir la coopération stratégique entre les organisations de jeunesse, d'une part, et les autorités publiques, en particulier dans les pays tiers non associés au programme éligible;

promouvoir la coopération entre les organisations de jeunesse et les organisations actives dans les domaines de l'éducation et de la formation, ainsi qu'entre les organisations du marché du travail;

accroître les capacités des conseils de la jeunesse, des plateformes de jeunesse et des autorités locales, régionales et nationales travaillant avec les jeunes, en particulier dans les pays tiers non associés au programme éligible;

améliorer la gestion, la gouvernance, la capacité d'innovation, le leadership et l'internationalisation des organisations de jeunesse, en particulier dans les pays tiers non associés au programme éligible;

soutenir le développement de campagnes d'information et de sensibilisation, ainsi que le développement d'outils d'information, de communication et de médias;

aider à développer des méthodes, des outils et du matériel de travail avec les jeunes;

créer de nouvelles offres d'emploi avec les jeunes et fournir un soutien et une formation;
faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage non formel.

Voici des exemples d'activités :

le développement d'outils et de méthodes pour le développement socioprofessionnel des techniciens et des formateurs de la jeunesse;

le développement de méthodes d'apprentissage non formel, en particulier celles qui favorisent l'acquisition/l'amélioration des compétences, y compris les compétences en éducation aux médias;

le développement de nouvelles formes de programmes de formation pratique et la simulation de cas réels dans la société;

le développement de nouvelles formes de travail avec les jeunes, y compris l'utilisation stratégique de l'apprentissage ouvert et flexible, la coopération virtuelle, les ressources éducatives libres (REL) et une meilleure utilisation du potentiel des TIC;

l'organisation d'événements/séminaires/sessions de travail/échange de bonnes pratiques en matière de coopération, de mise en réseau, de sensibilisation et d'apprentissage par les pairs;

l'organisation d'activités de mobilité pour les jeunes et/ou les techniciens de la jeunesse afin de tester les outils et méthodes développés par le partenariat. Il convient de noter que les activités de mobilité devraient être secondaires par rapport aux principaux objectifs de l'action et devraient être essentielles à la réalisation de ces objectifs et les soutenir.

Créer un projet

Un projet de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse se compose de quatre phases, qui commencent avant même que la proposition de projet ne soit sélectionnée pour le financement¹, par exemple 1) l'identification et le début du projet; 2) la préparation, la conception et la planification du projet; 3) l'exécution du projet et le suivi des activités; et 4) l'analyse des projets et l'évaluation d'impact.

Les organisations participantes et les participants aux activités devraient jouer un rôle actif dans toutes ces phases afin d'améliorer leur expérience d'apprentissage.

Identification et initiation : identifier un problème, un besoin ou une opportunité qui peut être abordé dans le cadre du projet, en tenant compte de l'appel à propositions ; identifier les principales activités et les principaux résultats attendus du projet; identifier les parties prenantes pertinentes et les partenaires potentiels; établir le ou les objectifs du projet; s'assurer de la conformité du projet avec les objectifs stratégiques des organisations participantes; effectuer une planification initiale pour le démarrage en douceur du projet et recueillir les informations nécessaires pour la phase suivante, etc.;

Préparation, conception et planification du projet : préciser la portée du projet et l'approche appropriée; décrire clairement la méthodologie proposée pour assurer la cohérence entre les objectifs et les activités du projet; établir un calendrier pour les tâches concernées; estimer les ressources nécessaires et décrire les détails du projet, par exemple l'évaluation des besoins; définir des objectifs et des indicateurs d'impact solides (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et chronométrés); déterminer les résultats du projet et de l'apprentissage; définir le programme de travail, les formats des activités, l'impact attendu, le budget global estimé; élaborer un plan de mise en œuvre du projet et un plan de communication solide et réaliste comprenant les aspects stratégiques de la gouvernance du projet, de la surveillance, du contrôle de la qualité, de la production de rapports et de la diffusion des résultats; définir les modalités

pratiques et le(s) groupe(s) cible(s) pour les activités prévues; établir des ententes avec les partenaires et rédiger la proposition, etc.;

Mise en œuvre du projet et suivi des activités : exécuter le projet selon des plans qui répondent aux exigences de reporting et de communication ; surveiller les activités en cours et évaluer le rendement du projet en fonction de ses objectifs; identifier et prendre des mesures correctives pour remédier aux écarts par rapport aux plans et résoudre les problèmes et les risques; identifier le non-respect des normes de qualité établies et prendre des mesures correctives, etc.;

Analyse et évaluation d'impact: évaluer la performance du projet, en tenant compte des objectifs et des plans d'exécution du projet; l'évaluation des activités et de leur impact à différents niveaux, le partage et l'utilisation des résultats du projet, etc.

Aspects horizontaux à prendre en compte lors de la conception de votre projet :

En plus de répondre à des critères formels et de définir un accord de coopération durable avec tous les partenaires du projet, les éléments suivants peuvent contribuer à accroître l'impact et la mise en œuvre qualitative des projets de renforcement des capacités tout au long des différentes phases du projet. Les candidats doivent tenir compte de ces opportunités et dimensions lors de la conception de leur projet.

Durabilité environnementale

Les projets doivent être conçus dans le respect de l'environnement et intégrer les pratiques écologiques dans tous ses aspects. Lors de la conception du projet, les organisations et les participants doivent adopter une approche respectueuse de l'environnement qui encourage toutes les personnes impliquées dans le projet à discuter et à apprendre quelque chose sur les questions environnementales, en réfléchissant à ce qui peut être fait à différents niveaux pour aider les organisations et les participants à trouver des moyens alternatifs et plus écologiques de mener à bien les activités du projet.

Inclusion et diversité

Erasmus+ vise à promouvoir l'égalité des chances et de l'accès, l'inclusion et l'équité dans toutes ses actions. Pour mettre en œuvre ces principes, une stratégie d'inclusion et de diversité a été conçue pour améliorer la manière dont ces principes sont atteints à partir d'un large éventail d'horizons, en particulier ceux qui ont moins d'opportunités et qui rencontrent plus d'obstacles pour participer à des projets européens. Les organisations devraient concevoir des projets avec des activités accessibles et inclusives, en tenant compte des points de vue des participants ayant moins d'opportunités et en cherchant à les impliquer dans la prise de décision tout au long du processus.

Dimension numérique

La coopération virtuelle et l'expérimentation d'opportunités virtuelles et d'apprentissage mixte sont fondamentales pour la réussite des projets. En particulier, les projets sont fortement encouragés à utiliser le portail européen de la jeunesse et la plateforme de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour travailler ensemble avant, pendant et après les activités du projet.

Valeurs communes, participation et implication civiques

Les projets soutiendront la citoyenneté active et l'éthique et favoriseront le développement des compétences sociales et multiculturelles, de la pensée critique et de l'éducation aux médias. Ils se concentreront également sur la sensibilisation au contexte de l'Union européenne et à sa compréhension.

Quels sont les critères à remplir pour postuler à un projet de renforcement des capacités dans le secteur de la jeunesse ?

Critères d'admissibilité

Pour pouvoir bénéficier d'une bourse Erasmus, les propositions de projets de renforcement des capacités dans le secteur de la jeunesse doivent répondre aux critères suivants:

Qui peut présenter une demande?

Les organisations suivantes peuvent participer en tant que coordinateurs:

les ONG (y compris les ONG européennes de jeunesse et les conseils nationaux de la jeunesse) actives dans le secteur de la jeunesse;

au niveau local, régional ou national.

L'organisation présente sa demande au nom de toutes les organisations participantes au projet et doit être légalement établie et située dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme ou dans un pays tiers non associé au programme qui peut participer à cette action.

Quels types d'organisations sont admissibles à participer au projet?

Toute organisation, publique ou privée, avec ses entités affiliées (le cas échéant), travaillant avec ou pour des jeunes en dehors des contextes formels établis dans un État membre de l'UE ou un pays tiers associé au programme, ou dans un pays tiers non associé au programme Régions 1 et 3 (voir la section « Pays éligibles » de la partie A du présent guide).

Une organisation de cette nature peut être, par exemple :

une organisation à but non lucratif, une association, une ONG (y compris des ONG européennes de jeunesse);

un Conseil national de la jeunesse;

une autorité publique locale, régionale ou nationale;

un établissement d'enseignement ou de recherche;

une fondation.

Les entreprises publiques ou privées (petites, moyennes ou grandes entreprises, y compris les entreprises sociales) peuvent être incluses. Par conséquent, si cette action s'adresse principalement aux associations, aux ONG et, plus généralement, aux organisations à but non lucratif, des organisations à but lucratif peuvent être impliquées si le projet démontre qu'il a une valeur ajoutée évidente. Toutefois, dans un objectif de renforcement des capacités, les tâches de coordination devraient être limitées aux organisations à but non lucratif.

Nombre d'organisations participantes et leur profil

Les projets de renforcement des capacités sont transnationaux et impliquent au moins une organisation de deux États membres de l'UE et/ou de pays tiers associés au programme différent et deux organisations d'au moins un pays tiers éligible non associé au programme (c'est-à-dire au moins quatre organisations d'au moins trois pays).

Le nombre d'organisations des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme ne peut dépasser le nombre d'organisations de pays tiers non associés au programme.

Lieu des activités

L'activité a lieu dans les pays des organisations participant à l'activité, sauf dans des cas dûment justifiés concernant les objectifs de l'action.

En outre, si cela est dûment justifié par rapport aux objectifs ou à la mise en œuvre du projet:

Les activités peuvent également avoir lieu au siège social d'un organisme de l'Union européenne, même s'il n'y a pas d'organisations participantes dans le pays accueillant l'organisme dans le projet.

Des activités impliquant le partage et la promotion des résultats peuvent également avoir lieu lors d'événements/conférences thématiques transnationaux pertinents dans les États membres de l'UE ou les pays tiers associés au programme ou dans des pays tiers non associés au programme.

Durée du projet

Les projets de renforcement des capacités peuvent durer 12, 24 ou 36 mois. La durée doit être choisie au stade de la demande, en fonction de l'objectif du projet et du type d'activités prévues pour la période concernée.